

Burundi : la justice saisit les biens d'opposants en exil

@rib News, 16/05/2019 Source AFP La justice burundaise a ordonné la saisie des biens notamment immobiliers d'une trentaine d'opposants en exil et de neuf militaires condamnés à la perpétuité pour leur participation au coup d'État de 2015, selon une déclaration consultée jeudi par l'AFP.

Le président de la Cour suprême et le procureur général de la République, dans une déclaration conjointe signée, ont demandé la saisie des "biens meubles et immeubles" de 32 personnes en exil et qu'ils "soient exploités par l'État". Il s'agit de leaders de partis d'opposition et de figures de la société civile qui ont mené la contestation contre le régime en 2015 pour un troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, ainsi que de journalistes de médias burundais indépendants vivant aussi en exil. Ces 32 personnes sont accusées de complicité dans la tentative de coup d'État des 14 et 15 mai 2015, au plus fort de la contestation contre M. Nkurunziza, finalement renversé en juillet de la même année, et font l'objet de mandats d'arrêt internationaux. La même déclaration demande aussi la saisie des "immeubles" appartenant à neuf officiers supérieurs condamnés à la prison perpétuelle pour avoir pris part au coup d'État et à ce qu'ils soient également "versés dans le patrimoine de l'État". "Pierre Nkurunziza et ses sbires continuent la persécution des opposants au troisième mandat en saisissant leurs biens", a réagi sur Twitter Vital Nshimirimana, l'une des personnes visées par la mesure, dénonçant une décision qui "ridiculise encore une fois la justice burundaise". Les violences et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, d'après les estimations de la Cour pénale internationale, qui a ouvert une enquête.